



DONNÉES GÉNÉRALES

- Parcelles (PCN 2014)
- Bâtiments ajoutés (ECAU situation janvier 2014)
- Bâtiments inscrits au cadastre (PCN 2014)
- Limite communale de Niederanven
- Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)
- Réservoir d'eau
- Lignes à haute tension (BD-L-TC 2008)
- Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)
- Océdoc: OTAN
- Station de pompage
- Transformateur

ZONES URBAINISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBAINISÉES (section 1)

- HAB-1 Zone d'habitation 1 (art. 3.1)
- HAB-2 Zone d'habitation 2 (art. 3.2)
- MIX-V Zone mixte villageoise (art. 4)
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (art. 5) (à sous-zone BEP-a)
- ECCO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (art. 6.1)
- ECCO-2 Zone d'activités communale POS (art. 6.2)
- COM Zone commerciale (art. 7)
- SPEC Zone spéciale 1-2 (art. 8)
- REC Zone de sport et de loisirs 1-2 (art. 9)
- ZA Zone d'aéroport (art. 10)

ZONES DESTINÉES À RESTER LIBRES (section 2)

- AGR Zone agricole (art. 12)
- AGR-S Zone agricole spéciale (art. 12)
- FOR Zone forestière (BD-L-TC 2008) (art. 13)
- PARC Zone de parc public (art. 14)
- VERD Zone de verdure (art. 15)
- EV-POS Zone d'espace vert POS aéroport (art. 16)

ZONES SUPERPOSÉES (section 3)

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (art. 17.1)
- Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.1)
- Zone soumise à un PAP "quartier existant" approuvé et maintenu en application (art. 17.2.2)
- Zone d'aménagement différé (art. 18)

Liste des PAP approuvés et maintenus en application situés en zone PAP-AG et PAP-GE

N° pap	N° dossier	Nom projet	Site Communal	Approbation de l'Etat
1	1588/04	Localité Senningen	25100000	02/04/2017
2	1588/05	Localité Senningen	25100000	02/04/2017

Représentation schématisée du degré d'utilisation de sol pour les zones soumises à un PAP-AG

Localité	COS	CUS	DL	TS
Senningen	0,5	0,3	10	15
Bombicht	0,5	0,3	10	15

PAP approuvés et maintenus en vigueur inscrits en PAP-AG "V"

N° pap	N° dossier	Nom projet	Site Communal	Approbation de l'Etat
1	1588/04	Localité Senningen	25100000	02/04/2017
2	1588/05	Localité Senningen	25100000	02/04/2017

Couloirs et espaces réservés

- Couleur pour projets routiers (art. 19.1)
- Couleur pour projets de mobilité douce (art. 19.2)
- Secteur protégé d'intérêt communal
- Secteur protégé d'intérêt communal "environnement construit" (art. 20)
- Immédiate protégée
- Zones de risques naturels prévalables
- Zones de risques d'éboulement ou de glissement de terrain (art. 21)
- Zones à risque concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (art. 22)
- Zone d'extraction (art. 23)

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES (section 4)

À l'aménagement du territoire (art. 24.1)

- Périphérie du POS "Aéroport et environs" (RDD 17 mai 2008) (art. 24.1.1)
- POS: couloirs réservés pour projets d'infrastructures routières
- POS: couloirs réservés pour projets d'infrastructures ferroviaires
- POS: couloirs réservés pour projets de parking souterrains

À la protection de la nature et des ressources naturelles (art. 24.2)

- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitat" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Oiseaux" (art. 24.2.1)
- Zone protégée d'intérêt national - réserve naturelle (art. 24.2.2)
- Biotope ponctuel (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope linéaire (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Biotope surfacique (SIAS) (art. 24.2.3 - à titre indicatif)
- Habitats d'espèces protégées art. 17 ou art. 20 (art. 24.2.4 - à titre indicatif)

À la protection des sites et monuments nationaux (art. 24.3)

- Immeubles et objets classés monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.1)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des Sites et Monuments nationaux (état 08/01/15) (art. 24.3.2)

À la gestion de l'eau (art. 24.4)

- Zone inondable (Crue Extrême - Administration de la gestion de l'eau) (art. 24.4.1)
- Zones protégées (captage d'eau destinée à la consommation humaine) (art. 24.4.2)
- Zone tampon cours d'eau - 30m (art. 24.4.3)

Réseaux d'infrastructures de transport national

- Zones de bruit (art. 24.5)

COMMUNE DE NIEDERANVEN



SDCO04/023	25.06.2024	Am Sand
SDCO03/022	11.07.2023	Kaazembeck
SDCO01/018	20.12.2016	Lauter
SDCO08/017	25.10.2017	164 route de Trèves
REFERENCE	DATE APPRO.	NOM MODIFICATION PONCTUELLE

Séance du Conseil communal du 12.06.2015
Vote du Conseil communal du 15.01.2016
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions du 05.08.2016 (SDCO12/016)
Arrêté du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions du 03.03.2016 (73431/CL-NE)

M. OUVRAGE : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE NIEDERANVEN**

PROJET : **PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**

OBJET : **VERSION COORDONNÉE DU 25.06.2024**

TITRE : **LOCALITES DE SENNINGEN ET DE NIEDERANVEN**

4urba
14 rue Viotan
L-2063 Luxembourg
TEL: (+352) 20 20 46
E-MAIL: info@4urba.lu
www.4urba.lu

N° Plan : PAG-04
Format papier : A0
Echelle : 1/2500

PCN ET BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES)